

Tourisme, arts et territoires :
ULCO, Boulogne-sur-Mer, 7-8 octobre 2021

Colloque international organisé par l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale, UR 4030 HLLI et InRent), en partenariat avec l'équipe DEMOGUE du Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit (Université de Lille).

Appel à communications :

Activité de loisirs, le tourisme n'en fait pas moins l'objet d'études scientifiques et de publications de la part du monde académique, et ses liens avec l'art ne sont plus à démontrer, comme en témoignent les hordes de touristes qui chaque année se pressent aux portes des grands musées.

Le tourisme pour aller voir des œuvres d'art (au Louvre, au MOMA, au British Museum....), celui donnant naissance à des œuvres d'art (liées au Grand Tour, aux peintres en villégiature....) et le tourisme né de l'art sous toutes ses formes (par exemple sur les traces de Charles Dickens à Londres ou, dans un autre domaine, sur celles du tournage de *La Guerre des étoiles*) ont tous un impact sur les lieux où ils se déroulent.

Le présent appel à communication propose à des chercheurs de toutes disciplines d'explorer les interactions entre art et tourisme (notamment les aspects juridiques, stratégiques, organisationnels de cette interaction) et leurs impacts sur les territoires d'accueil, y compris la structuration de ces derniers.

Le champ d'étude s'adresse aux arts sous toutes leurs formes, non seulement aux arts visuels, mais aussi aux arts liés à la littérature ou encore aux arts populaires (arts du spectacle, du numérique, voire art culinaire). Il en est de même pour le tourisme puisque les différentes formes de tourisme pourront être interrogées.

Les communications (de 20 minutes) peuvent être construites à partir de l'étude de productions artistiques comme vecteurs touristiques. Elles peuvent également partir de la dimension touristique pour étudier son impact sur le développement artistique d'un territoire. Elles peuvent aborder les points suivants (mais la liste n'est pas exhaustive) :

- Films et séries télévisées en tant que vecteurs touristiques et culturels à travers :
 - des politiques locales/nationales d'attractions de tournage (en France le crédit d'impôts dont peuvent bénéficier les tournages depuis 2009....) puis l'exploitation de ces lieux de tournages à des fins touristiques (Tournage d'*Australia* -Baz Luhrmann, 2008- en Australie, du *Da Vinci Code* -Ron Howard, 2006- à Paris, de *Game of Thrones* dans divers pays dont l'Irlande ; exploitation locale en Grèce du tournage de *Mamma Mia* -Phyllida Lloyd, 2008-....).

- Œuvres littéraires ou picturales en tant que vecteurs touristiques et culturels à travers :
 - les œuvres résultant ou influencées par des voyages d'artistes (peintres en Italie, sur la côte normande ou encore ceux de l'Hudson River School...),
 - le tourisme sur les traces (maison, ville natale...) d'écrivains, dramaturges ou poètes (tel le tourisme sur les pas de Victor Hugo, de George Sand, de Jane Austen ou encore des poètes britanniques de la Première Guerre mondiale).

- Les arts populaires comme vecteurs touristiques et culturels :
 - que ce soit lié à la vie d'acteurs (Cary Grant à Bristol) ou de chanteurs (Serge Gainsbourg à Paris, Elvis à Memphis, les Beatles à Londres...),
 - ou encore le tourisme lié à des spectacles célèbres comme des comédies musicales (*Cats*, *Les Misérables*, *The Phantom of the Opera*...), les spectacles du Cirque du soleil ou ceux de vedettes internationales.

• La mise en place de politiques volontaires des territoires cherchant à développer de nouvelles productions artistiques comme argument d'attractivité touristique :

la création d'événements en lien avec l'art comme par exemple des festivals (festival du film à Cannes, Dinard, de Sundance, du jazz à Montreux, Séries Mania...),

des productions artistiques s'adressant spécifiquement aux touristes, comme notamment le théâtre et les spectacles de rue, l'art forain,

la mise à disposition privilégiée de services ou d'infrastructures du territoire facilitant le développement de nouveaux projets artistiques en s'appuyant sur un cadre juridique et contractuel adapté (la villa départementale Marguerite Yourcenar, la maison forestière Wilfred Owen...).

Autant de questions et de champs que nous nous proposons d'examiner lors de ce colloque international visant à rassembler des spécialistes de disciplines, périodes (y compris celle liée au Coronavirus) et pays variés.

Les propositions (environ 400 mots), rédigées en français ou en anglais et accompagnées de 3 mots-clés et d'une courte notice biographique, sont à déposer au plus tard le 31 mars 2021 à l'adresse suivante : <https://tat2021.univ-littoral.fr>.

Les auteurs seront notifiés au début du mois de mai par les organisatrices (nathalie.dupont@univ-littoral.fr et laetitia.garcia@univ-lille.fr).

En raison du contexte sanitaire, les communications seront données en présentiel ou en distanciel selon les consignes en vigueur lors de la tenue de ce colloque.

Les communications feront ensuite l'objet d'une publication dans une revue scientifique avec lecture en double aveugle.

Comité scientifique :

Danièle André (Université de Nantes)

Julie Assouly (Université d'Artois)

Joël Augros (Université Bordeaux Montaigne)

Nathalie Dupont (Université du Littoral Côte d'Opale)

Michel Félix (SKEMA et Université de Lille)

Laetitia Garcia (Université de Lille)

Vincent Herbert (Université du Littoral Côte d'Opale)

Marie-Christine Michaud (Université Bretagne Sud)

Christophe Reffait (Université de Picardie Jules Verne)

Philippe Vaesken (Université de Lille)